

PREFECTURE DE L'ESSONNE

PREFECTURE DES YVELINES

**Arrêté inter préfectoral n°2016039-0004
portant renouvellement de la composition
de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE)
de l'aérodrome de TOUSSUS-LE-NOBLE**

**Le Préfet de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Le Préfet des Yvelines,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le décret n°87-341 du 21 mai 1987 modifié relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°89-339 du 28 juillet 1989 portant création de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2012185-0001 du 2 juillet 2012 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble pour une durée de 3 ans ;

Vu le courriel du 8 avril 2014 de Mme Arlette Fastré, vice-présidente de l'association Bucoise pour la protection et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement (APACH) informant le préfet des Yvelines du départ de Mme Choissard de l'association et du remplacement de ses membres siégeant au sein de la CCE de Toussus-le-Noble ;

Vu les délibérations du 26 avril 2014 et du 27 avril 2015 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de St Quentin en Yvelines (CASQY) portant nomination des membres représentants de la CASQY au sein de la CCE de Toussus-le-Noble ;

Vu la délibération du 2 octobre 2014 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) portant nomination des membres représentants de la CAPS au sein de la CCE de Toussus le Noble ;

Vu la délibération du 14 octobre 2014 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) portant nomination des membres représentants de la CAVGP au sein de la CCE de Toussus-le-Noble ;

Vu les délibérations des conseils départementaux des Yvelines en date du 17 avril 2015 et de l'Essonne en date du 11 mai 2015 ;

Vu les réponses apportées par le gestionnaire de l'aérodrome Aéroports de Paris, les représentants des usagers de l'aérodrome et par les représentants des associations de riverains et de protection de l'environnement siégeant au sein de la commission ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la représentation du personnel d'ADP à la CCE suite aux élections professionnelles ;

Considérant que le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent ;

Considérant que suite aux résultats des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, il y a lieu de modifier la composition de la CCE de Toussus-le-Noble ;

Considérant que toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne et du secrétaire général de la Préfecture des Yvelines,

ARRETENT

Article 1 : La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble exerce les attributions prévues par l'article L.571-13 du Code de l'environnement. Elle est notamment consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur les zones affectées par le bruit.

Elle peut également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions.

Article 2 : Les membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble sont répartis en 3 collèges de 13 membres chacun à savoir :

- Le collège des professions aéronautiques
- Le collège des collectivités locales
- Le collège des associations

Article 3 : La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble est composée comme suit :

Président : **Le Préfet des Yvelines ou son représentant**

1.1 – Représentants des professions aéronautiques

1.1.1 Représentants des personnels de l'aérodrome :

<u>TITULAIRE</u>	<u>SUPPLEANT</u>
Mme Brigitte BERTIN Syndicat CFE-CGC	M. Jean-Pascal CUVILLIER Syndicat CFE-CGC

1.1.2 - Représentants des usagers de l'aérodrome :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
M. Jean BILLIOQUE Aéro Touring Club de France	M. Daniel MARQUIS AC Air France
M. Edouard MAITRE Société Héli-Horizon	M. Gérard TAUNAY Golf Tango
M. Alexandre COUVELAIRE L'Ascendant	M. Jean Pierre TRIMAILLE L'Ascendant
Mme Christine ASCIONE Aéroclub de l'Ouest Parisien	M. Patrick RAYMOND Air Europ Club
M. Jean-Pierre TRIMAILLE TAF	Mme Pierrette TRIMAILLE TAF
M. Alexandre COUVELAIRE SCI AFF'AIR	M. Eric LAMY SCI AFF'AIR
M. Michel GUILLAUMET Allintair	M. Jean-Pierre VANRENTERGHEM Aéroclub des IPSA
M. Julien HOFF Société HELI-UNION	M. Benoît LEPLUS Société HELI-UNION

1.1.3 Représentants de l'exploitant de l'aérodrome : Aéroports de Paris

TITULAIRES

M. Bruno MAZURKIEWICZ
Directeur de l'aéroport du Bourget

Mme Isabelle DREYSSE
Adjointe au directeur de l'aéroport
du Bourget

M. François JEANNE
Responsable commercial
et immobilier

M. Frédéric MANDROUX
Responsable commercial

SUPPLEANTS

M. François BRU
Responsable du Pôle d'Exploitation

M. Philippe PLATEK
Délégué Opérationnel Aéroports
d'aviation générale

M. Jean-Pierre HOUËIX
Responsable aéroports Sud et Ouest

Mme Perrine MORAILLON
Responsable commerciale en
charge de Toussus

1.2 – Représentants des collectivités locales

1.2.1 Représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

TITULAIRES

M. Patrick CHARLES (Toussus le Noble)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Patrice PANNETIER (Châteaufort)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Jacques BELLIER (Jouy en Josas)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

Mme Caroline DOUCERAIN (les Loges en Josas)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Jean-Marc LE RUDULIER (Buc)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Olivier LEBRUN (Viroflay)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

SUPPLEANTS

Mme Bénédicte AGOPIAN (TLN)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

Mme Patricia GISLE (Châteaufort)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

Mme Frédérique KIBLER (Jouy en Josas)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (Les Loges en J.)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

Mme Juliette ESPINOS (Buc)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Alain NOURISSIER (Versailles)
Communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc

M. Jean HAVEL (Gif sur Yvette)
Communauté d'agglomération du
Plateau de Saclay

M. Patrice GILBON (Villiers le bâcle)
Communauté d'agglomération du
Plateau de Saclay

Mme Aurore BERGE (Magny les hameaux)
Communauté d'agglomération de
Saint-Quentin-en-Yvelines

M. Bertrand HOUILLO (Magny les Hameaux)
Communauté d'agglomération de
Saint-Quentin-en-Yvelines

Mme Sophie DEQUEKER (Villiers le Bâcle)
Communauté d'agglomération du
Plateau de Saclay

M. Gérard GUILLAN (Saint Aubin)
Communauté d'agglomération du
Plateau de Saclay

M. Othman NASROU (Trappes)
Communauté d'agglomération de
Saint-Quentin-en-Yvelines

M. Jocelyn BEAUPEUX(Voisins le Bx)
Communauté d'agglomération de
Saint-Quentin-en-Yvelines

1.2.2 Représentants des Conseils Régionaux et Départementaux

TITULAIRES

M. X.....
Conseil Régional d'Ile de France

Mme Laure DARCOS
Conseil Départemental de l'Essonne

Mme Alexandra ROSETTI
Conseil Départemental des Yvelines

SUPPLEANTS

M. X.....
Conseil Régional d'Ile de France

M. Dominique ECHAROUX
Conseil Départemental de l'Essonne

M. Yves VANDEWALLE
Conseil Départemental des Yvelines

1.3 - Représentants des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'environnement

TITULAIRES

Mme Françoise MARTIN
Association de Défense de la Vallée de la Méranaise et de l'Environnement de
Châteaufort (ADVMC)

M. Jean VALLI
Association de Défense de la Vallée de la Méranaise et de l'Environnement de
Châteaufort (ADVMC)

M. André NULAC
Association Bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat
et de l'Environnement (APACH)

Mme Arlette FASTRE
Association Bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat
et de l'Environnement (APACH)

Mme Martine MICHEL
Union des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
(UAPNRHVC)

Mme Christiane LATRACE
Association de Défense de la Vallée de la Méranaise et de l'Environnement de
Châteaufort (ADVMC)

M. Frédéric LATRACE

M. Jean-Christophe HILAIRE

Mme Florence HERZOG

Mme Catherine TRECA

M. Claude CARSAC

FNE Ile de France

Mme Monique GUERIN

Association Sécurité Tranquillité aux Loges en Josas (ASTLJ)

M. Christian MAUDUIT

Association Ciel Calme à Magny-les-Hameaux (ACCMH)

M. Roger DROUSSENT

Saint Rémy Environnement (SRE)

M. Jean-Paul PATUREAU

Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB)

Mme Florence CIAVATTI

Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB)

M. André LELIEVRE

Gif Environnement

M. Thierry ROUSSEL

Association Villiers Ciel Calme

Mme Béatrice GODIN

Mme Pascale FOLLIGUET

Association Ciel Calme à Magny-les-Hameaux (ACCMH)

M. Claude SMIOT

M. Bernard MARINIER

M. Olivier LUCAS

Mme Isabelle MELLIER

M. Gérard GUEST

M. Patrice BARBAR

1.4 – Représentants des administrations qui assistent à ces réunions

- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
- Services de la Navigation Aérienne de la Région Parisienne
- Direction Départementale des Territoires des Yvelines
- Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
- Compagnie de Gendarmerie des Transports Aériens
- Police de l'Air et des Frontières
- Sous-préfecture de Palaiseau

Article 4 : Durée du mandat

La durée du mandat des membres de la commission représentant les professions aéronautiques et les associations est de trois ans. Ce mandat prend fin si son titulaire perd la qualité pour laquelle il a été désigné.

Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat.

Article 5 : Secrétariat

Le secrétariat de la commission est assuré par AEROPORTS DE PARIS, exploitant de l'aérodrome.

Article 6 : Convocation

La commission se réunit au moins une fois par an en séance plénière, sur convocation de son Président qui fixe l'ordre du jour de chaque séance.

Celui-ci est tenu de la réunir à la demande du tiers au moins de ses membres. Les convocations sont adressées par le secrétariat 15 jours avant la réunion.

La commission peut entendre, sur invitation du Président, toutes les personnes dont l'audition lui paraît utile.

En outre, assistent aux réunions de la commission, sans voix délibérative, lorsqu'ils n'en sont pas membres, les maires ou leurs représentants, dès lors qu'une opération projetée sur le territoire de leur commune est examinée en séance.

Article 7 : L'arrêté inter-préfectoral n°2012185-0001 du 2 juillet 2012 et ses arrêtés modificatifs sont abrogés.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le sous-préfet de Palaiseau sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et de la Préfecture des Yvelines et notifié aux membres de la commission.

Fait à Evry, le 8 FEV. 2016
Le Préfet,



Bernard SCHMELTZ

Fait à Versailles, le 8 FEV. 2016
Le Préfet,



Serge MORVAN

